

la plus grande sévérité contre toutes personnes qui ont pris une part volontaire à cette corruption ou à ces menées ou intrigues.

*Résolu*, Que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un Membre de l'une ou l'autre Chambre, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépend du Parlement ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit, et tend au renversement de la Constitution.

